



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 126951

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les réflexions qui lui ont été soumises concernant le problème du harcèlement moral au travail au sein de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGR I). En effet, à la demande d'administrés de sa circonscription, il souhaiterait connaître les chiffres en la matière, depuis la circulaire de la direction générale des ressources humaines conjointe au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'éducation nationale n° 2007-047 du 27 février 2007 relative au harcèlement moral au travail. Ainsi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer le nombre de signalements et de plaintes, instruites par les services de police, émanant d'agents de la DGESIP et de la DGR I exerçant leurs fonctions à l'administration centrale, le nombre de recours gracieux et hiérarchiques adressés par les agents de ces directions, ainsi que les suites qui leur sont réservées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126951

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 796

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)